

dans une région presque entièrement unilingue, soit anglaise soit française, un fonctionnaire unilingue soit démis de ses fonctions, sous prétexte qu'il n'est pas bilingue. Cela ne se produira pas dans une région unilingue; cela se produira dans les districts bilingues.

Et, pour revenir à un argument qu'on avançait tout à l'heure, si, dans un district bilingue, il existe une minorité linguistique assez considérable et qu'un fonctionnaire, depuis 10 ou 15 ans, vit au milieu de gens qui parlent une autre langue que la sienne et n'a jamais pensé de l'apprendre, je dis qu'il est temps de faire disparaître cette anomalie. Je ne comprends même pas que l'on puisse tolérer une situation semblable, sous prétexte de sauver certains fonctionnaires, et je ne crois pas qu'il y en ait, monsieur l'Orateur. Mais si jamais il y avait, dans la ville de Québec, un unilingue anglais qui vit dans un milieu francophone depuis 10 ou 15 ans, il ne faudrait pas tolérer cette anomalie sous prétexte qu'il a 10 ou 15 années de service.

Monsieur l'Orateur, comme je le disais lors de la discussion de l'autre amendement, il est temps de régler de telles situations et, à mon sens, si l'on s'oppose, si l'on désire trop restreindre la portée du bill, à ce moment-là, on n'a pas compris son objet.

Nos amis conservateurs ont une peur bleue —c'est le cas de le dire— de ce projet de loi. Cette peur, cette crainte injustifiée, m'a fait songer à la fable «Le loup et l'agneau», de La Fontaine, alors que le loup craint et se plaint, lui qui a toujours eu un avantage considérable sur l'agneau. Cependant, il craint de se faire avaler par l'agneau.

L'immense majorité du pays est anglophone. Tout le monde le sait. Mais on craint, monsieur l'Orateur, que la petite minorité s'empare du contrôle du pays. Ce sont là, à mon sens, des réflexions insensées. C'est là croire à des mythes «*The French domination*»! C'est là, justement, tout faire pour diviser ce pays, celui qu'on voudrait pourtant unir plus convenablement qu'il l'est actuellement.

Je crois donc, monsieur l'Orateur, qu'il est temps que certaines choses soient dites franchement. Il est temps de mettre les points sur les «i» et de constater la nécessité d'avoir un vrai bilinguisme et non pas seulement un bilinguisme intentionnel. Je n'en reviens pas de constater qu'on a proposé un tel amendement. Il me semble qu'il est impossible, en 1969, étant donné tous les événements qui se produisent depuis quelques années, qu'un député puisse penser présenter un amendement qui se lit en partie comme suit:

... ait déclaré son intention et sa volonté d'apprendre l'autre langue officielle.

Monsieur l'Orateur, c'est presque inconcevable, c'est presque incroyable. On sait très bien que si jamais on mettait cela en pratique, cela se ferait en sens unique. Il n'existe aucun précédent nous permettant de constater qu'un unilingue français serait embauché exclusivement à cause de sa compétence. Ce serait donc créer encore des injustices, peut-être plus grandes que celles qui existent déjà.

Vous voyez, monsieur l'Orateur, comment on est à côté de la «track» lorsqu'on parle comme cela. Il n'est donc pas étonnant, à cause de tels arguments et de telles opinions, de constater que le parti conservateur progressiste a disparu, à toutes fins pratiques, de la province de Québec. Et les quatre qui ont réussi à s'en tirer ont été chanceux. Pourquoi? Parce que ce parti n'a jamais compris que le problème fondamental était peut-être moins une question de langue qu'une question de participation du peuple fondateur du pays, participation que l'on veut aujourd'hui régulariser, rendre normale. On veut ramener des choses anormales à la normale, et c'est déjà pour quelques-uns, malheureusement, un genre de révolution. Il est malheureux qu'il en soit ainsi, puisque tout le monde peut dormir sur ses deux oreilles. On est certain que le cas ne se présentera jamais, dans un district à majorité anglophone, qu'un franco-phonie, uniquement parce qu'il est franco-phonie, ait la priorité.

• (9.40 p.m.)

Mais, par contre, nous espérons que nous ne verrons pas non plus, dans un tel district, des fonctionnaires incapables de communiquer avec la population. S'il existe actuellement de telles anomalies, il faut absolument qu'elles disparaissent.

Et, au besoin, je ferai ici une suggestion au gouvernement. J'admets qu'on ne naît pas bilingue et qu'il est difficile pour un anglophone, dans le contexte nord-américain, d'apprendre le français. Mais par contre, même si c'était un peu plus onéreux, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de songer à assurer à la fois un service français et un service anglais.

D'ailleurs, c'est ce que font les autres pays bilingues, afin d'éviter les frictions entre races et de faire en sorte qu'un fonctionnaire unilingue d'un district bilingue perde son emploi. Je suis même d'avis qu'on devrait attendre jusqu'à ce qu'il soit à sa retraite. Si l'on craint cela, qu'on en nomme un autre, bilingue celui-là, et que les deux aient la même fonction. Alors pourra-t-on dire que le service est réellement bilingue. Le service